

**Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC**

**-----
COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 28 AOUT 2009**

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé, PETEYAS Marlène

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

LOTISSEMENT DE LA FONT MOREAU :

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un courrier du Conseil Général stipule une impossibilité d'obtention de subventions pour l'année 2009.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 18 septembre 2009 pour l'ouverture des plis concernant le marché des travaux du lotissement :
7 entreprises ont répondu pour les lots n° 1 et 2, 5 entreprises pour le lot n° 3.
- Une nouvelle réunion de la commission est prévue à une date ultérieure.

EMPRUNT BUDGET LOTISSEMENT :

Pour financer les honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du lotissement communal de la Font Moreau, Monsieur le Maire propose un emprunt d'un montant de 50 000 € à contracter auprès du Crédit Agricole. Le remboursement s'effectuera de manière suivante :

- Durée : 15 ans
- Périodicité : annuelle
- Nombre d'échéance : 15
- Frais de dossier : Néant

Cet emprunt portera intérêt au taux de 4.11 %. Les échéances seront constantes. Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

ACQUISITION DE MATERIEL :

- Four de la cantine : Il est proposé l'achat d'un nouveau four pour un montant de 2 990 € à Froid Cuisine 24. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.
- Ordinateur portable : l'acquisition d'un nouveau poste informatique paraît indispensable, l'ancien étant devenu obsolète. Cet achat s'élèverait à 592 € auquel s'ajouterait la licence Word Office d'un montant de 215.85 € HT soit un total de 807.85 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
- Copieur couleur : L'achat d'un copieur couleur est proposé en remplacement du photocopieur noir et blanc. Le devis retenu est celui de « Ariane Bureautique » pour un montant de 4500 € HT soit 5382 € TTC.
- Réparation de l'épareuse : elle s'élève à 2 467.10€ TTC.

VIREMENT DE CREDITS :

Il est nécessaire de prévoir des virements de crédits en fonction des acquisitions de matériel prévues ci-dessus :

Augmentation de crédits à l'article 2183-12 de 6 289,22 € et à l'article 2184-12 de 2 309,96€

Diminution de crédits à l'article 2313-11 de 8 066,72 €, à l'article 2318-20 de 274,85 € et à l'article 238-12 de 257,61 €.

Accord du Conseil Municipal ;

REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur Le Maire propose d'actualiser le tarif communal concernant les repas pris au restaurant scolaire pour l'année 2009/2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le prix du repas de 1.85 € à 1.90 €, le coût mensuel de 33.35 € à 34.70 €, et le prix du repas des instituteurs de 3.05 € à 3.20 €, soit une augmentation de 4.04 %.

DIVERS :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la BD parcellaire avec le Département de la Dordogne.
- Le CESO demande de faire connaître les problèmes d'alimentation en eau potable rencontrés sur la commune.
- La SOGEDO adresse un chèque à la commune d'un montant de 12 489.20 € correspondant à l'état de reversement du produit des Surtaxes de l'assainissement collectif.
- Réorganisation foncière : Les propriétaires pourront rencontrer le géomètre du 15 octobre au 15 novembre 2009.
- Journées du patrimoine : elles se dérouleront du 19 au 20 septembre 2009.

VOIRIE :

Monsieur BRUGEASSOU présente l'estimation de la DDE concernant les travaux de voirie sur certaines routes. Une consultation des entreprises va être réalisée.